



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 décembre 2020

**Date de la convocation** : 15 décembre 2020

**Nombre de délégués**

- en exercice : 32

- présents : 24

votants : 28

L'an deux mille vingt, le vingt-deux décembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Associations de Roussines, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

**Présents** : Laurent ALLILAIRE, Michèle BALLET, Marcel BOURGOIN, Christian BREC, Marie-Laure FRISCH, Sylviane GONTIER, Philippe GOURLAY, Jean IMBERT, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Daniel PATRIGEON, Marie-Claude PAUTE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Corinne SOULAS, Jean-Louis TOUZEAU.

**Pouvoirs** : Stéphane CALARD à Mathieu MOREAUX, Christine DEJOIE à Laurent ALLILAIRE, Michel GUILBERT à Michèle BALLET, Laurent ROULLET à Marcel BOURGOIN.

**Absents / Excusés** : Thierry BARBIER, Robert DIEZ-POMMARES (représenté par Daniel PATRIGEON), Spike GROËN, Aurélien POINT, Frédérique VRIGNAT (représenté par Marie-Claude PAUTE), Gilles TOUZET

**Membres suppléants présents** : Jean-Paul BUGEAUD.

**Absents / Excusés** : Pascal AUFRERE, Catherine HUBERT, Eric VAN RIET.

### Ordre du jour :

- ▶ Désignation du secrétaire de séance ;
- ▶ Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2020 ;
- ▶ Modification des taux de subvention de la DSIL exceptionnelle 2020 pour les travaux de réhabilitation de deux ouvrages d'art sur les communes de Chaillac et Lignac ;
- ▶ Répartition des parts au titre du Fonds d'Action Rurale (F.A.R.) voirie 2021 ;
- ▶ Achats de terrains sur la Zone Artisanale de Chaillac ;
- ▶ Vente de terrains sur la Zone Artisanale de Chaillac ;
- ▶ Création et installation de la conférence des maires ;
- ▶ Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;
- ▶ Débat et délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI ;
- ▶ Questions et informations diverses.

▶ **Secrétaire de séance** : Alain NEVIÈRE.

▶ – **Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2020**

Le procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2020 à Prissac est approuvé à l'unanimité.

▶ **Modification des taux de subvention de la DSIL exceptionnelle 2020 pour les travaux de réhabilitation de deux ouvrages sur les communes de Chaillac et Lignac**

Le Président a été informé de l'opportunité de disposer de crédits supplémentaires DSIL pour cette opération ce qui nécessite de revoir à la hausse les taux votés lors du Conseil communautaire du

24 novembre. Comme il s'agit de solder l'enveloppe disponible le taux soumis au vote (80%), ne peut être garanti puisqu'il sera fonction des sommes restantes au dernier moment.

Voté à l'**unanimité**.

#### ▶ **Répartition des parts au titre du Fonds d'Action Rurale (F.A.R.) voirie 2021**

Le Président reprend les termes du courrier reçu du Conseil départemental (document distribué en séance) en réponse à sa demande de précisions sur les règles d'attribution du FAR voirie et équipement à la CDC. L'acquisition d'une épareuse relève de la section voirie et non de la section d'équipement.

Daniel PATRIGEON précise que le syndicat qu'il préside préfère acheter l'épareuse plutôt que de confier les travaux (20km par commune à faire 2 fois par an) à une entreprise. C'est une charge de travail importante dans les missions du personnel communal.

Plusieurs délégués communautaires font remarquer que pour la CDC le tarif des entreprises est plus avantageux que d'utiliser du matériel communal dont l'entretien peut peser sans compter l'estimation des frais de personnel.

A ceux qui évoquent la mutualisation Alain OVAN répond que ce n'est pas la solution miracle et qu'il ne faudrait pas les pénaliser, d'autant plus que l'épareuse est le seul matériel éligible au titre du FAR voirie.

Philippe GOURLAY fait remarquer que certaines communes sont très largement contributrices au budget voirie de la CDC.

Mathieu MOREAUX redoute de créer un précédent mais note que les 12 000 € que constituent les 2 parts sollicitées par les 2 communes ne représentent qu'une faible partie des 100 000 € que le Département attribue à la CDC. Il soumet au vote la cession de 2 parts aux communes de Beaulieu et Bonneuil.

Voté à l'**unanimité**.

#### ▶ **Achat de terrains sur la Zone Artisanale de Chaillac**

Informée de la demande d'achat par un chef d'entreprise d'un terrain situé sur la Zone d'Activités de Chaillac la Sous-Préfecture a alerté la CDC sur la nécessité de faire le point sur le statut foncier des terrains des différentes Zones d'Activités (Chaillac, Bélâbre et Saint-Benoît-du-Sault) qui auraient dû être cédés par les communes à la CDC dans le cadre de sa compétence économique. Ainsi pour ce qui concerne le terrain situé à Chaillac il faut d'abord que la commune le vende à la CDC, laquelle pourra ensuite le céder si elle le décide au demandeur. L'estimation basée sur le tarif agricole de 3 000 € l'hectare atteint 900 €.

Partie prenante en tant que maire de Chaillac Mathieu MOREAUX quitte la salle en confiant la Présidence à Laurent LAROCHE.

Philippe GOURLAY fait remarquer qu'une fois le terrain acheté la CDC sera libre de le revendre ou pas au même prix ou à un autre.

Plusieurs délégués s'interrogent sur la façon de réduire les frais : vente pour l'euro symbolique ? acte administratif plutôt qu'acte notarié ?

Le profil du demandeur qui semble s'éparpiller sur plusieurs projets très divers ne rassure pas.

Nathalie LAURENCIER pense que même si cette personne pose un souci de fiabilité il faut de toutes façons régulariser la situation du terrain en l'achetant.

Laurent LAROCHE suggère de conduire une réflexion plus globale dans le cadre du PLUI, ce qui amènera à se pencher sur l'avenir des terrains voisins.

L'achat du terrain à la commune de Chaillac est voté à l'**unanimité**,

Le prix de 900 € en passant par un notaire est voté à **25 voix pour et une abstention**.

#### ▶ **Vente de terrains sur la Zone Artisanale de Chaillac**

La proposition de Laurent LAROCHE de faire étudier ce dossier par la commission économique, en rajoutant à l'ordre du jour de celle-ci l'examen de la situation foncière des différentes Zones d'Activités est acceptée à l'unanimité, ce qui entraîne son report devant le Conseil communautaire de janvier.

#### ▶ **Création et installation de la conférence des maires**

Elle va remplacer celle existant dans le cadre de la précédente mandature. Elle sera composée des 17 maires des communes composant la CDC.

Voté à l'**unanimité**.

►► **Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées**

Chaque commune devra prendre un arrêté avant le 28 février pour désigner son représentant parmi ses conseillers municipaux.

Philippe GOURLAY insiste sur la pertinence du choix des candidats : avoir l'esprit communautaire et bien connaître le budget communal.

Voté à l'unanimité.

►► **Débat et délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI**

Ce pacte peut prendre l'aspect d'un règlement intérieur. Le Président propose de s'inspirer d'exemples qu'il a collecté auprès de CDC comparables à la MOVA. Ce projet sera évoqué en conférence des maires. Il pourra prescrire de diffuser tous les documents produits par la CDC : convocations, ordres du jour, comptes-rendus... à l'ensemble des conseillers municipaux. La création d'un Conseil de développement est envisageable pour élargir la concertation au-delà des conseillers communautaires au secteur associatif, aux chambres consulaires etc... mais à titre consultatif.

Voté à l'unanimité.

►► **Questions et informations diverses**

Christian BREC révèle que le plan de relance annoncé par le gouvernement prévoit de mobiliser des crédits DRAC pour sauvegarder les bâtiments classés. Pour le Prieuré le couvert a été assuré mais le clos reste à faire avec des murs fragiles à consolider. Il souhaite que soit monté le plus vite possible un dossier de financement auprès du Préfet.

Philippe GOURLAY suggère de profiter de la conférence des maires pour recenser les projets des communes éligibles au plan de relance.

Mathieu MOREAUX fait remarquer que toutes les règles et identifications des dispositifs changent et les dossiers sont très compliqués à monter. Il serait judicieux de recruter pour 2 à 3 ans un chef de projet qui pourrait aider au montage des projets pour la CDC et pour les communes.

Philippe GOURLAY regrette que seules 2 CDC, MOVA et Cœur de Brenne, ne comptent pas de communes reconnues « petite ville de demain » parmi les 16 retenues pour le département. Ce choix de la préfecture de région nous prive d'un financement à 70% d'un chargé de mission dédié.

Mathieu MOREAUX informe qu'il a candidaté pour que la CDC soit dotée d'un conseiller numérique.

Philippe GOURLAY alerte sur le projet éolien localisé à Mouhet qui devrait refaire surface après la casse de l'arrêté préfectoral. Communes et CDC devraient avoir à se positionner.

Marie Laure FRISCH fait un rapide point d'actualité sur l'avancement du PLUi et distribue quelques documents : délibération à afficher, note méthodologique, et insiste sur la nécessité d'informer la population.

La commission d'appel d'offres se réunira le 12 janvier à 18h30 et la conférence des maires le 21 janvier à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 heures 15 minutes.

**Prochain Conseil Communautaire le mardi 26 janvier 2021 à 18H30 à Saint-Benoît-du-Sault.**

Le Président, Mathieu MOREAUX

